

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN114

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 4 TER

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 1^{er}, substituer aux mots « de leurs membres » les mots « des membres de ces commissions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.